

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

AVANT

APRES



0170
-
2015

« ACTUALITE SOCIALE 2018 »

unité de formation



L'occasion de faire le point sur l'actualité du trimestre écoulé, les nouveaux textes, les nouveautés jurisprudentielles et leurs conséquences pour votre entreprise.

Chaque séance sera composée de :

- 2h00 d'actualité sociale et jurisprudentielle du trimestre,
- 1h00 d'actualité de la protection sociale et jurisprudentielle du trimestre,
- 1h00 d'un point sur un thème pratique d'actualité.

Un programme détaillé vous sera remis lors de chaque séance.

Nous vous attendons donc aux dates suivantes de 14h00 à 18h00 :

Jeudi 22 mars 2018

Jeudi 21 juin 2018

Jeudi 18 octobre 2018

Jeudi 13 décembre 2018

Lieu :

UNITE DE DROIT DES AFFAIRES
21 rue de Terrenoire – 42000 SAINT ETIENNE

1 séance	350€ HT
1 séance (abonné UDS)	310€ HT
4 séances	1350€ HT
4 séances (abonné UDS)	1200€ HT
Possibilité de prise en charge par votre organisme financeur 50% pour la 2ème personne inscrite de la même société	

BULLETIN D'INSCRIPTION
ACTUALITE SOCIALE 2018

A retourner, accompagné de votre règlement à UNITE DE FORMATION (convention de formation, facture acquittée et attestation d'inscription vous seront ensuite adressées)
AUCUNE PLACE NE SERA RESERVEE SANS SON REGLEMENT

Société :

Adresse :

Nom(s) du/des stagiaire(s)

Téléphone.....Fax.....Adresse mail :

Participera aux séances du : 22/03/18 21/06/18 18/10/18 13/12/18

Tampon et signature

ORGANISME FORMATEUR - Enregistré sous le numéro 8242 01624 42 auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes

Référencé dans DATADOCK

UNITE DE FORMATION - 23 rue de Terrenoire - 42100 SAINT-ETIENNE

udf@lopez-associes.com - 04 77 49 45 89 - www.cnpm-mediation.org





ORGANISME FORMATEUR
23 rue de Terrenoire 42100 SAINT-ETIENNE -- 04 77 49 45 89 / 04 77 49 65 66 (fax)
udfi@lopez-associes.com

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION / VENTE

A réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant, une attestation d'inscription et une convention de formation seront adressées au signataire.

A l'issue de la formation, une attestation de présence, la feuille d'émargement ainsi que la facture « Acquittée » seront adressées au participant.

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à **Unité de Formation**. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant la date de la formation ou en cas d'absence du participant, **Unité de Formation** facturera l'intégralité du montant de la formation au participant ou à l'entreprise concernée. Toutefois les remplacements de participants sont acceptés sous réserve de confirmer par écrit à **Unité de Formation** les coordonnées du nouveau stagiaire.

Unité de Formation se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, **Unité de Formation** s'engage à informer immédiatement chaque participant par écrit et à renvoyer le règlement correspondant.

Unité de Formation se réserve le droit de modifier le programme de la formation en cas de nécessité et de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

Les contestations, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient naître à l'occasion des présentes conditions générales de participation, qu'il s'agisse de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution, seront, préalablement à toute action juridictionnelle ou arbitrale, soumises à une médiation que les parties s'engagent à mettre en œuvre.